

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Lévis, le 9 mars 2023

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès – données relatives au secteur ovin pour les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Strates de brebis**  
**N/Réf : 221089IC**

---

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 24 février 2023. Par celle-ci, vous souhaitez obtenir un portrait sur la production ovine pour l'ensemble des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, de 2012 à 2022, et plus précisément le nombre d'exploitations par classification (strates de brebis), répartie de la façon suivante :

- 100 brebis et moins;
- 101 à 250 brebis;
- 251 à 400 brebis;
- 401 à 700 brebis; et
- plus de 701 brebis.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint le tableau « Nombre d'entreprises par strate de brebis - Statistique par année d'assurance de 2012 à 2021 -Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-îles-de-la-Madeleine ». Puisque La Financière agricole du Québec ne détient pas les données finales de ces renseignements pour l'année 2022, nous ne pouvons vous les transmettre.

Cette décision s'appuie sur l'article 1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A- 2.1) (ci-après « Loi sur l'accès ») qui se lit comme suit :

*1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions [...].*

...2

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'accès vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet égard, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veillez agréer, [REDACTED], nos sincères salutations.

[REDACTED]  
Isabelle Chabot

La Responsable de la Loi sur l'accès  
aux documents des organismes publics et sur  
la protection des renseignements personnels

IC/sg

p. j.